

Droit, spécialité Gestionnaire des collectivités territoriales

RNCP20013 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Artois

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Prépare et met en oeuvre l'action des pouvoirs publics, dans son champ de compétence territoriale et de spécialisation fonctionnelle (activités d'équipement, d'aménagement, interventions économiques, protection de l'environnement, protection du patrimoine...), en fonction des orientations de la politique et des décisions des collectivités territoriales, et sous le contrôle des autorités de tutelle. Participe à la conception et à la mise en place des projets d'action, rédige les textes réglementaires, suit et vérifie leur application. Instruit les dossiers et définit les programmes et les moyens budgétaires nécessaires. Peut utiliser divers modes d'incitation et de contrôle pour développer l'action des agents privés ou publics relevant de son secteur d'intervention, dans le sens des politiques choisies. La spécialité offre également des compétences de gestion financière.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est évalué sur des compétences concernant

- L'aménagement du territoire et le développement durable, le politiques publiques locales, le développement économique.
- La gestion financière humaine et patrimoniale des collectivités territoriales

Le titulaire est capable de:

- Evaluer et anticiper les effets socio-économiques et politiques d'une prise de décision.
- Construire des argumentaires rationnels et lisibles permettant d'aider à la décision.
- Interpréter la réglementation et en peser les effets pour la collectivité qui l'emploie.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Collectivités territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cadre responsable de la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics

Chargé de mission (auprès des administrations territoriales)

Attaché territorial (concours)

Chef de service
Secrétaire général

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20013/>